



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



24160997

ile.

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

30 OCT. 2024

Greffier

N° d'entreprise : 0459 615 494

Nom

(en entier) : Collège Marc-Aurèle

(en abrégé) : CMA

Forme légale : ASBL

Adresse complète du siège : Rue de la Chapelle Lessire, 25 à 5020 Namur (Malonne)

Objet de l'acte : Renouvellement administrateur

(suivant procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/09/2024)

L'an deux mille vingt-quatre le 4 septembre à 10h00', au siège social, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire CMA ASBL.

Sont présents à l'Assemblée :

- Monsieur Martin-Schmets Gérard
- Madame Flawinne Lauwrence
- Boulanger Rose-Marie

Madame Flawinne préside l'Assemblée.

Exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente présente l'ordre du jour :

1. Renouvellement des mandats d'administrateur
2. Délibérations

Délibérations

A l'unanimité, l'Assemblée acte le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Martin-Schmets Gérard et ce, avec effet rétroactif au 01/06/2022. Ce mandat a une durée de 6 ans. Ce mandat est exercé à titre gratuit.

L'Assemblée acte aussi le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Boulanger Rose-Marie à partir du 03/09/24 pour une durée de 6 ans. Ce mandat est exercé à titre gratuit.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire se clôture à 10h30', après signature du présent procès-verbal.

Flawinne Lauwrence,
AdministrateurBoulanger Rose-Marie,
AdministrateurMartin-Schmets Gérard,
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)